MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 679 du 13 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »

NOR : *INTJ2000320S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 80611 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930020S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er février 2020 :

Bouvier Stéphen NIGEND : 205 700 NLS : 8 055 357

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er février 2020 :

Péguy Fabien NIGEND : 172 200 NLS : 8 027 278

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
V. Lamballe